



le mariage le droit de partage de bien immobilier

Par **miaumiau**, le **07/04/2013** à **14:41**

Bonjour voici la question moi et mon compagnon on veux se marie il possede une entroprise et moi un bien immobilier ma question es es que on se marien le choses quant posede entre dans le mariage ou il faux faire un contract specifique merci de me repondre

Par **youris**, le **07/04/2013** à **15:53**

bjr,
dans le régime légal ne rentrent dans la communauté que les biens acquis après le mariage.
les biens acquis avant le mariage restent des biens propres.
par contrat de mariage vous pouvez faire entrer des biens propres dans la communauté ou au contraire opter pour le régime de la séparation de biens.
cdt